



PETITE ENFANCE À GENÈVE: DONNÉES STATISTIQUES ET ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

L'offre d'accueil préscolaire ne se limite pas aux structures d'accueil collectif de la petite enfance telles que les crèches ou les jardins d'enfants, définis respectivement comme des lieux d'accueil à prestations élargies et à prestations restreintes¹. Parmi les modes de garde extra-parentaux recensés dans le canton de Genève, l'accueil familial de jour occupe une place non négligeable, ce d'autant plus qu'il permet un accueil à horaires élargis.

En effet, dans un contexte de manque de places en crèche à Genève (cf. *Focus n° 1* et *n°2*), les modes d'accueil de type individuel – assuré par du personnel à domicile ou par des accueillantes familiales de jour – ont pris une importance certaine et c'est sur ces dernières que porte cette note. Après une introduction décrivant les bases légales et les différentes modalités d'accueil familial de jour dans le canton, un tableau de l'offre d'accueil familial préscolaire, qui concerne les enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet, est présenté, ceci à partir du relevé statistique effectué par l'OCPE fin 2014².

I. BASES LÉGALES

À Genève, l'accueil familial de jour est régi par la Loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (LSAPE), celle-ci étant complétée par son règlement d'application (RSAPE).

La LSAPE définit l'accueil familial de jour par «la mise à disposition publique et contre rémunération, à leur domicile, par des personnes, de places d'accueil pour les enfants de 0 à 12 ans»³. Ces personnes, nommées *accueillantes familiales de jour* (AFJ), sont soumises à autorisation du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) rattaché à l'office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ/DIP).

La LSAPE distingue l'accueil familial pratiqué à titre dépendant de celui pratiqué à titre indépendant. L'accueil familial *dépendant* se caractérise par un lien contractuel entre l'accueillante familiale de jour et une structure de coordination. «La personne pratiquant l'accueil familial de jour à titre dépendant est engagée par une structure de coordination, au moyen d'un contrat de travail au sens des articles 319 et suivants du code des obligations.»⁴

Dans le cadre de l'accueil familial *indépendant*, les AFJ sont en lien contractuel avec les parents. «La personne pratiquant l'accueil familial de jour peut exercer son activité sans être employée par une structure de coordination. Dans ce cas, elle est directement rémunérée par les parents.»⁵

II. DIFFÉRENTES MODALITÉS D'ACCUEIL FAMILIAL

La distinction effectuée par la LSAPE concernant l'accueil familial – pratiqué à titre dépendant et indépendant – se décline également en plusieurs modalités d'accueil. Dans le cadre de l'accueil familial dépendant, il y a tout d'abord les *structures de coordination* qui sont au nombre de quatre à l'échelle cantonale. Ces structures engagent et rémunèrent les AFJ. Elles proposent des places aux parents et gèrent l'aspect financier (montants payés par les parents et subventions octroyées par les communes). À Genève, elles sont regroupées par région géographique et sont principalement actives dans les communes urbaines.

Structures de coordination :

- **Genève Sud-Ouest** : Bardonnex, Carouge, Grand-Lancy (Lancy), Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Troinex, Veyrier
- **Meyrin-Vernier-Mandement** : Dardagny, Meyrin, Satigny, Vernier
- **Rhône-Sud** : Bernex, Confignon, Onex, Petit-Lancy (Lancy)
- **Ville de Genève**

Accueil familial de jour autorisé et surveillé par le SASAJ / DIP

Modalité d'accueil	Dépendant		Indépendant	
	Structure de coordination	Crèches familiales	Associations	Totalement indépendant
Lien contractuel de l'AFJ avec...	Structure de coordination	Comité de crèche familiale	Parents	Parents
Entité	- Genève Sud-Ouest - Meyrin-Vernier-Mandement - Rhône-Sud - Ville de Genève	- La Flottille - La Pastorelle	- Supernounou - Le Couffin - Koala	AFJ indépendantes

Parmi l'accueil familial dépendant, on trouve également les *crèches familiales*, qui ont été créées pour les enfants d'âge préscolaire ; il en existe deux, situées en Ville de Genève. L'enfant bénéficie d'un accueil individualisé et continu au domicile de l'accueillante (nommée assistante de crèche familiale) ainsi que d'un accueil collectif (une à deux fois par semaine) dans la crèche familiale (locaux dédiés à cet effet), accompagné par des éducatrices. Les assistantes sont engagées par le comité de crèche. Cette offre mixte « permet à l'enfant d'évoluer dans un cadre familial ouvert sur un environnement collectif. »⁶

Crèches familiales :

- La Flottille : Eaux-Vives
- La Pastourelle : Saint-Jean

En ce qui concerne l'accueil familial indépendant, il se décline en deux variantes bien distinctes : les AFJ regroupées en *associations* et les AFJ *totalelement indépendantes*. Les associations d'accueil familial de jour sont au nombre de trois sur le canton. Elles sont les interlocutrices principales vis-à-vis des autorités communales et des familles. Elles se chargent, entre autres, de mettre en contact les parents et les AFJ membres. Elles rassemblent également les AFJ de communes d'une même zone géographique, majoritairement de communes rurales ou excentrées. Ces trois associations ne font pas partie du périmètre du relevé statistique 2014 de l'OCPE. Toutefois, celui-ci a pu être complété en 2015 par un sondage complémentaire auprès de celles-ci.

Associations :

- **Supernounou** : Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Versoix
- **Le Couffin** : Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Laconnex, Soral
- **Koala** : Anières, Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Jussy, Meinier, Presinge, Puplinge, Thônex, Vandoeuvres

Les AFJ totalement indépendantes ne sont liées ni à une structure de coordination, ni à une association; elles sont complètement autonomes. L'activité de ces dernières n'est pas prise en compte dans cette note, car elles ne font pas partie non plus de ce relevé statistique; cela nécessiterait un recensement individuel auprès de chaque accueillante familiale en se basant sur les autorisations délivrées par le SASAJ.

Bien que la loi définisse l'accueil familial de jour de 0 à 12 ans, les structures mises en place dans le canton de Genève (structures de coordination, crèches familiales et associations) visent à développer prioritairement l'accueil de 0 à 4 ans⁷.

III. NOMBRE D'ACCUEILLANTES FAMILIALES DE JOUR

En 2014, on comptabilise au total 215 accueillantes familiales de jour dépendantes, employées par les quatre structures de coordination et les deux crèches familiales. Les données du tableau suivant montrent la taille respective de chacune de ces structures.

Nombre d'accueillantes familiales de jour dépendantes, selon la structure, 2014

	Nombre d'accueillantes familiales
Structures de coordination AFJ	178
AFJ – Genève Sud-Ouest	57
AFJ – Meyrin-Vernier-Mandement	50
AFJ – Rhône-Sud	57
AFJ – Ville de Genève	14
Crèches familiales	37
La Flottille	19
La Pastourelle	18
Total	215

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (automne 2014)

À ces chiffres s'ajoutent également les effectifs des associations. Selon le sondage complémentaire de mars 2015, on dénombre 73 accueillantes indépendantes pour l'ensemble des trois entités associatives actives dans le canton de Genève.

Ainsi, parmi l'ensemble des AFJ autorisées – plus de 400 en février 2015 (source : SASAJ/OEJ) –, près de la moitié est dépendante et l'autre moitié indépendante.

IV. OFFRE EN PLACES D'ACCUEIL FAMILIAL

Les accueillantes familiales de jour ont tendance à accueillir moins d'enfants que ce qui leur est accordé par leur autorisation. Pour le relevé statistique de l'OCPE, ce sont donc les places *effectivement utilisées* (et non les places autorisées par le SASAJ) qui sont recensées en équivalent temps plein (ETP), soit 45 heures par semaine (en référence à la définition de l'accueil collectif à prestations élargies).

Ainsi, en tenant compte uniquement de l'accueil familial dépendant (au sein des structures de coordination et des crèches familiales), le nombre de places pour les enfants d'âge préscolaire s'élève, en 2014, à 368 places ETP⁸. Les AFJ affiliées aux structures peuvent également accueillir des enfants d'âge scolaire (p. ex. à midi et/ou en fin de journée après l'école). Cet accueil est marginal, puisqu'on dénombre 22 places ETP pour les enfants d'âge scolaire accueillis essentiellement par les AFJ affiliées à une structure de coordination.

Nombre de structures d'accueil familial dépendant, de places préscolaires* et taux d'offre, 2014

	Nombre de structures	Nombre de places	Taux d'offre
Structures de coordination AFJ	4	260.8	1.3%
Crèches familiales	2	107.0	0.5%
Total	6	367.8	1.8%

* Nombre de places en ETP, soit à 45h par semaine.

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (automne 2014)

Par conséquent, le taux d'offre, qui rapporte le nombre de places ETP au nombre d'enfants résidents d'âge préscolaire, s'élève à près de 2%. Ainsi l'accueil familial de jour dépendant offre en 2014, pour le canton de Genève, 2 places pour 100 enfants d'âge préscolaire.

Selon le sondage complémentaire effectué en 2015 auprès des associations, le nombre de places en accueil familial indépendant se monte à près de 90 places ETP. Ce chiffre n'est toutefois pas comparable avec celui de l'accueil familial dépendant, car il correspond à l'ensemble des places en ETP destinées aux enfants de 0 à 12 ans, les associations ne distinguant pas l'âge des enfants.

V. NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS

Au total, 507 enfants d'âge préscolaire sont accueillis en 2014 par des AFJ dépendantes, employées par les structures de coordination et les crèches familiales.

Nombre d'enfants d'âge préscolaire accueillis dans les structures d'accueil familial de jour dépendant, 2014

	Nombre d'enfants accueillis	Nombre d'enfants accueillis par place
Structures de coordination AFJ	385	1.5
Crèches familiales	122	1.1
Total	507	1.4

Source: OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (automne 2014)

Les parents ne recourent pas systématiquement à un accueil familial à temps plein. Les enfants peuvent être accueillis à temps partiel ; par conséquent, une place dans le cadre de l'accueil familial peut être occupée par plus d'un enfant. Dans les structures d'accueil familial dépendant, le nombre moyen d'enfants d'âge préscolaire accueillis par place est de 1.4 en 2014.

CONCLUSION

Ces statistiques, rendues fiables et précises avec le recensement de l'OCPE, permettent de décrire l'offre d'accueil familial de jour à Genève. Ainsi, les quatre modalités d'accueil familial de jour décrites dans cette note sont autorisées et surveillées par le SASAJ. À noter toutefois que des personnes offrent, sans le déclarer et sans autorisation, un accueil de jour à leur domicile et échappent ainsi aux statistiques.

Bien que l'accueil familial de jour soit plus faible numériquement que l'accueil collectif, il représente pour des familles ayant des enfants d'âge préscolaire un mode d'accueil important. Celui-ci peut être préféré par certains parents (notamment lorsque les enfants sont très jeunes), ou être complémentaire à un accueil collectif (le plus souvent un jardin d'enfants), ou encore adopté de manière alternative à l'accueil en crèche (choisi au départ par défaut, en raison du manque de places en crèche) (cf. *Focus n°1* et *n°7*).

Marc Brüderlin, Fabienne Benninghoff, Laure Martz

Bibliographie

- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). «Accueil des jeunes enfants: premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises». *Focus n°1*, octobre. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). «Accueil des jeunes enfants: disparités géographiques dans le canton de Genève». *Focus n°2*, novembre. Genève: OCPE/SRED.
- Martz, L., Benninghoff, F. (2015). «Petite enfance à Genève: données statistiques et offre d'accueil collectif». *Focus n°4*, mars. Genève: OCPE/SRED.
- Martz, L., Jaunin, A., Benninghoff, F. (2015). «Petite enfance à Genève: quelle offre territoriale?». *Focus n°5*, mai. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F. (2015). «Facteurs sociodémographiques influençant le choix d'un mode d'accueil pour les jeunes enfants». *Focus n°7*, août. Genève: OCPE/SRED.

Abréviations

- AFJ** : Accueilante familiale de jour
- DIP** : Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
- ETP** : Équivalent temps plein
- LSAPE** : Loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (J 6 29)
- OCPE** : Observatoire cantonal de la petite enfance
- OEJ** : Office de l'enfance et de la jeunesse
- RSAPE** : Règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (J 6 29.01)
- SASAJ** : Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour rattaché à l'office de l'enfance et de la jeunesse
- SRED** : Service de la recherche en éducation

Notes

- ¹ Pour rappel, dans le canton de Genève, on distingue deux types de structures d'accueil collectif: celles à prestations élargies – structures d'accueil ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé – et celles à prestations restreintes – structures ne remplissant pas les trois conditions cumulatives précédentes.
- ² Depuis 2014, un relevé statistique est effectué annuellement par l'OCPE/SRED auprès de toutes les structures d'accueil collectif de la petite enfance bénéficiant d'une autorisation du SASAJ (structures à prestations élargies et restreintes) ainsi que les structures d'accueil familial «dépendant» (structures de coordination et crèches familiales). Les premières données statistiques du relevé de 2014 ont déjà fait l'objet de publications (*Focus n°4 et n°5*, OCPE/SRED, mars et mai 2015).
- ³ LSAPE art. 9 et directive DGOEJ-SASAJ-AFJ.01.
- ⁴ LSAPE art. 10.
- ⁵ LSAPE art. 11.
- ⁶ «Une équipe éducative accompagne les assistantes et organise des activités pédagogiques adaptées à l'âge des enfants. Ces activités, qui ont lieu à la crèche et au domicile de l'assistante sont de nature diverse» (p. ex. activités créatrices, musicales, d'éveil ludique, etc.). Site Internet de la Ville de Genève: <http://www.ville-geneve.ch/themes/petite-enfance-jeunesse-loisirs/petite-enfance/lieux-accueil/creches-familiales/>.
- ⁷ Certaines communes p. ex. subventionnent uniquement des places en accueil familial de jour pour des enfants d'âge préscolaire, et l'accueil pour ceux d'âge scolaire est limité aux enfants ayant bénéficié de l'accueil d'une AFJ durant la période de la petite enfance.
- ⁸ Le détail du nombre de places et d'enfants par structure est disponible sur le site Internet de l'OCPE: <https://www.ge.ch/recherche-education/ocpe/stat-indi.asp>